

Aux autorités communales de Carouge

Pétition pour une vraie zone de rencontre au cœur du Vieux-Carouge

Les pétitionnaires, habitants, usagers et amoureux de Carouge se réjouissent des efforts de la commune pour améliorer la qualité de l'espace public, notamment dans le centre historique qui constitue un « **site bâti d'importance nationale** » (1).

La « **création d'une zone de rencontre** » 20km/h avec priorité aux piétons (2), d'une zone piétonne et la recherche d' « **un espace public embelli, mieux partagé et plus écologique** » (3) témoignent de l'engagement des autorités en faveur de la sécurité des usagers, d'une réappropriation de l'espace par les habitants, de la sauvegarde du patrimoine et de l'environnement. Toutes conditions nécessaires, en ce début de XXI^e siècle, et garantes de la qualité des échanges sociaux, culturels et commerciaux.

Toutefois, étant donné les objectifs annoncés, l'achèvement des travaux rue de la Débridée, d'une partie de la rue Jacques Dalphin et de la rue de la Filature ne semble pas répondre aux attentes. En effet, ces premiers aménagements ne correspondent pas à l'esprit des zones de rencontre 20km/h et n'atteignent pas ces objectifs. Ces aménagements marqueront pourtant les décennies à venir. Il est donc essentiel de ne pas commettre de faux pas.

Les pétitionnaires, habitants, usagers et amoureux de Carouge souhaitent alerter les autorités communales sur les points suivants :

- **sécurité :**

L'idée de base, aménagement des rues de façade à façade, est excellente. La réalisation, elle, semble ignorer plusieurs catégories d'usagers : les enfants et les personnes à mobilité réduite, notamment. Le parage bilatéral continu empêche une bonne visibilité et rend la rue moins sûre. L'aménagement de la circulation selon un axe droit favorise le non-respect d'une limitation à 20km/h même avec une chaussée réduite. Enfin, cette organisation de la chaussée rend hypothétique un réel partage de l'espace public ;

- **patrimoine :**

le choix d'un enrobé bitumineux (asphalte) gris foncé écrase les perspectives, élargit les rues et dévalorise les façades existantes. Le sentiment visuel obtenu (par exemple rue de la Filature) est que la route prédomine et que le Vieux-Carouge ressemble à un « grand parking » ce qui constitue une atteinte dommageable au patrimoine et diminue l'attractivité du centre historique. Il faut un sol plus proche des revêtements traditionnellement utilisés lors de la revalorisation des centres historiques (pierres, dalles, pavés) ;

- **environnement :**

l'option de minéraliser et d'asphalter l'espace pourrait simplifier l'entretien mais elle n'est pas conforme à l'identité du lieu et pose le problème de la perméabilité des sols. Pourquoi concevoir, par exemple, la végétalisation de l'espace public dans des pots de béton d'une hauteur de près d'un mètre cinquante ? Les plantations en pleine terre doivent être, autant que possible, privilégiées. Il est regrettable d'avoir repris l'idée de l'éclairage au sol (Débridée), les arbres n'ont nul besoin d'être illuminés. Cela dérange la faune et aveugle les piétons.

(1) Selon l'inventaire fédéral des sites construits, soit L 4 16 du 4 mai 1995, voir Plan directeur communal, mai 2009, p.68

(2) Loi fédérale du 1^{er} janvier 2002

(3) Visite guidée du 25 avril 2010, aménagement des espaces publics Carouge

Les pétitionnaires prient donc les autorités communales de Carouge de :

- renoncer à un revêtement bitumineux (asphalte) de la chaussée et privilégier un revêtement tel que ceux utilisés lors de la revalorisation des centres villes historiques : pierres, dalles, pavés,
- réorganiser l'espace afin de garantir la sécurité de tous les usagers et spécialement des enfants en évitant une circulation en ligne droite et en mettant en place des aménagements adéquats pour réduire la vitesse,
- réduire les places de parc pour améliorer la visibilité des piétons et sécuriser la voie publique en renonçant au stationnement continu bilatéral, en laissant des zones libres et en alternant parcs à vélos, bancs et terrasses,
- renforcer la perméabilité des sols en favorisant autant que possible les plantations en pleine terre afin d'améliorer la qualité de vie,
- supprimer les lumières au sol, dérangeantes pour la faune et les piétons,
- continuer à rendre les secteurs commerçants attractifs en garantissant les surfaces nécessaires aux terrasses.

Merci aux autorités communales de prendre en compte ces demandes pour tous les aménagements à venir (places du Temple et du Marché et rues avoisinantes) ainsi que pour les travaux en cours.

Nom	Prénom	Code postal et localité	Signature

Merci de retourner cette pétition jusqu'au 7 septembre 2010 à :
Catherine ROUGE, architecte EAUG, 9 rue du Marché, 1227 Carouge.

Carouge, le 8 mai 2010

Une pétition peut être signée par tous les intéressés, mineurs et étrangers compris.